



Litige avec constructeur

Par **Ladies**, le **17/05/2019** à **13:34**

Bonjour,

Je rencontre actuellement des problèmes avec mon constructeur. J'ai signé un CCMI fin 2017, ouverture chantier août 2018, et je suis tjrs au stade fondations. Fondations coulées qui ne respectent pas le contrat au niveau de la profondeur. Le constructeur fait faire une étude de sol G5 qui dit que la portance du sol est bonne et qu'il n'y a pas de problème. Ayant des doutes que si peu de profondeur de fondation ne pose pas de problème, j'ai fait faire à mon tour une étude G5 avec pénétromètre qui m'apprend que je suis en terre argileuse et qu'il faut des fondations d'1m50. Le constructeur démolit et refait les fondations, elles ne sont que de 60 cm au lieu d'1m50, mon géotechnicien conteste que ce n'est pas assez avec son rapport d'une page. Deux mises en demeure ont été envoyées et qui restent sans réponse du constructeur. Un mois après, on aperçoit le constructeur refaire une G5. On reçoit son rapport qui conteste notre rapport, qu'on a dû accepter. Le constructeur veut que je paie l'appel de fond des fondations, mais je conteste car ils ont coulé que du gros béton (on était présent lors du coulage) et non pas la semelle avec les armatures acier qui étaient prévues au contrat. Le constructeur tient tête que le travail est fini et bien réalisé, que faire il ne veut rien entendre. Comment puis-je prouver que le stade n'est pas atteint en sachant que l'intérieur des fondations ne sont visibles? puis-je faire faire un carottage avec expertise contradictoire sur le terrain sans qu'il y ait immixtion, ou est-ce suffisant de faire prouver simplement en passant un ferroskan (détecteur de métaux)? je veux prouver que le stade n'est pas atteint sans passer par une procédure longue

Merci

Cordialement